



ONTARIO LABOUR RELATIONS BOARD

Labour Relations Act, 1995

OLRB Case No: **3492-17-VO**

Last Offer Vote - Unit 2 – Contract/Part-Time Faculty

York University, Applicant v Canadian Union of Public Employees, Local 3903, Responding Party

Application Date: March 27, 2018

NOTICE OF VOTE

TO THE PARTIES LISTED ON APPENDIX A:

The Minister of Labour has requested the Board conduct a vote of all employees in Unit 2 – Contract/Part-Time Faculty on whether to accept or reject the Employer's last offer, dated March 27, 2018, received by the Union.

The *Labour Relations Act, 1995* states that before or after the commencement of a strike or lock-out, the Employer of the employees in the affected bargaining unit may request a vote by the employees on the last offer received by the Union with respect to all matters that remain in dispute between the parties to the collective agreement.

A copy of the Employer's last offer, dated March 27, 2018, can be found on the Employer's website. It can also be found at

http://www.olrb.gov.on.ca/english/offers/Unit_2_FINAL_March_27.pdf

Voters are entitled to vote without interference, restraint or coercion. The Board's Returning Officer will be overseeing the vote.

This is a SECRET BALLOT vote and your vote is strictly confidential.

METHOD OF LAST OFFER VOTE

The vote will be conducted ON-LINE or by TELEPHONE.

ELIGIBILITY TO VOTE

Eligible voters are those in Unit 2- Contract/Part-Time Faculty.

VOTE DATES

The vote period will open from **9.00 a.m. ET on Friday April 6, 2018 and will close at 10.00 a.m. ET on Monday April 9, 2018.**

- To vote online, go to www.olrb-crto.isivote.com and follow the instructions.
- To vote by telephone, call the toll free voting phone number: English 1-888-359-2308, French 1-888-359-2309 and follow the instructions.

VOTE INSTRUCTIONS

Eligible voters will receive an email on **Thursday April 5, 2018** at their York University email address outlining how to vote and providing a personal identification number (PIN).

You will need a PIN to cast your vote.

If you believe that you are eligible to vote and do not receive an email on **April 5, 2018** outlining how to vote and providing a personal identification number (PIN), you may contact the VOTER HELP CENTRE toll free at 1-888-281-8683 (8 am – 4 pm ET).

If you lose or misplace your PIN, contact the VOTER HELP CENTRE toll free at 1-888-281-8683 (8 am – 4 pm ET).

The PIN which will be provided is strictly for personal use and must not be shared.

QUESTION ON THE BALLOT

The ballot that will be provided to voters contains the following question:

Are you in favour of acceptance of the offer last received by your trade union from your employer?

Êtes-vous en accord avec l'acceptation de la dernière offre que votre syndicat a reçu de votre employeur?

DATED: April 03, 2018



Catherine Gilbert
Registrar

Website: www.olrb.gov.on.ca

Address all communication to:

The Registrar
Ontario Labour Relations Board
505 University Avenue, 2nd Floor
Toronto, Ontario M5G 2P1
Tel: 416-326-7500
Toll-free: 1-877-339-3335
Fax: 416-326-7531



COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DE L'ONTARIO

Loi de 1995 sur les relations de travail

N° de cas de la CRTO : **3488-17-VO**

Scrutin de dernière offre – Unité 2- Membre(s) du corps professoral sous contrat/à temps partiel

Université de York, requérant c Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3903, intimé

Date de la requête : Le 27 mars 2018

AVIS DE SCRUTIN

À L'ATTENTION DES PARTIES INDIQUÉES À L'ANNEXE A :

Le Ministre du Travail a demandé à la Commission de tenir un scrutin parmi les employés compris dans l'unité de négociation 2 - Membre(s) du corps professoral sous contrat/à temps partiel, sur leur acceptation ou leur rejet de la dernière offre de l'employeur, datée du 27 mars 2018, reçue par le syndicat.

La *Loi de 1995 sur les relations de travail* prévoit qu'avant ou après le début d'une grève ou d'un lock-out, l'employeur des employés dans l'unité de négociation concernée peut demander à la commission la tenue d'un scrutin auprès des employés sur l'acceptation ou le rejet de la plus récente offre que le syndicat a reçue en ce qui concerne les questions qui demeurent en litige entre les parties à la convention collective.

Une copie de la plus récente offre de l'employeur, datée du 27 mars 2018, est consultable sur le site Web de l'employeur. Elle est également affichée à:

http://www.olrb.gov.on.ca/english/offers/Unit_2_FINAL_March_27.pdf

Les votants ont le droit de voter sans contrainte, ingérence et coercition. Le directeur du scrutin de la Commission supervisera le scrutin.

Le scrutin est un SCRUTIN SECRET et votre vote est strictement confidentiel.

METHODE DE VOTE SUR LA PLUS RECENTE OFFRE

Le scrutin se déroulera EN LIGNE ou par TELEPHONE.

HABILETÉ À PARTICIPER AU SCRUTIN

Les personnes habiles à voter sont celles qui sont comprises dans l'unité de négociation 2 - Membre(s) du corps professoral sous contrat/à temps partiel.

DATES DU SCRUTIN

La période de vote commencera à **9 h du matin (heure de l'Est), le vendredi 6 avril 2018, et se terminera à 10 h du matin (heure de l'Est), le lundi 9 avril 2018.**

- Pour voter en ligne, allez sur le site www.olrb-crto.isivote.com et suivez les instructions.
- Pour voter par téléphone, composez le numéro de téléphone gratuit 1 888 359-2309 (en français) ou 1 888-359-2308 (en anglais), et suivez les instructions.

INSTRUCTIONS POUR VOTER

Les personnes habiles à voter recevront un courriel, le **jeudi 5 avril 2018**, à leur adresse de courriel de l'Université de York, qui leur expliquera comment voter et leur fournira leur numéro d'identification personnel (NIP).

Vous devez avoir un NIP pour voter.

Si vous pensez que vous êtes habile à voter et que vous n'avez pas reçu de courriel le **5 avril 2018** vous expliquant comment voter et vous fournissant votre numéro d'identification personnel (NIP), vous pouvez appeler l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1-888-281-8683 (8 h – 16 h HE).

Si vous perdez ou ne retrouvez pas votre NIP, appelez l'INFO-CENTRE DES VOTANTS au numéro gratuit 1-888-281-8683 (8 h - 16 h HE).

Le NIP qui sera fourni est strictement personnel et ne doit être communiqué à personne.

QUESTION SUR LE BULLETIN DE VOTE

Le bulletin de vote qui sera fourni aux votants contient la question suivante :

Are you in favour of acceptance of the offer last received by your trade union from your employer?

Êtes-vous en accord avec l'acceptation de la dernière offre que votre syndicat a reçu de votre employeur?

FAIT LE : 3 avril 2018



Catherine Gilbert
Greffière

site Web : www.olrb.gov.on.ca

**Toutes les communications
doivent être adressées à :**

La greffière
Commission des relations de travail
de l'Ontario
505, avenue University
2^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2P1
Téléphone : 416-326-7500
Sans frais : 1-877-339-3335
Télécopieur : 416-326-7531

ONTARIO LABOUR RELATIONS BOARD IMPORTANT NOTES

The Board's forms, Notices, Information Bulletins, Rules of Procedure and Filing Guide may be obtained from its website <http://www.olrb.gov.on.ca> or by calling 416-326-7500 or toll-free at 1-877-339-3335.

FRENCH OR ENGLISH

Vous avez le droit de communiquer et recevoir des services en français et en anglais. La Commission n'offre pas de services d'interprétation dans les langues autres que le français et l'anglais.

You have the right to communicate and receive services in either English or French. The Board does not provide translation services in languages other than English or French.

CHANGE OF CONTACT INFORMATION

Notify the Board immediately of any change in your contact information. If you fail to do so, correspondence sent to your last known address (including email) may be deemed to be reasonable notice to you and the case may proceed in your absence.

ACCESSIBILITY AND ACCOMMODATION

The Board is committed to providing an inclusive and accessible environment in which all members of the public have equitable access to our services. We will aim to meet our obligations under the *Accessibility for Ontarians with Disabilities Act* in a timely manner. Please advise the Board if you require any accommodation to meet your individual needs. The Board's Accessibility Policy can be found on its website.

FREEDOM OF INFORMATION AND PROTECTION OF PRIVACY

Personal information is collected on this form under the authority of the Board's governing legislation to assist in the processing of cases before it. Information received in written or oral submissions may be used and disclosed for the proper administration of the Board's legislation and processes. Any relevant information that you provide to the Board must in the normal course be provided to the other parties to the proceeding. The *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* may also address the collection, use and disclosure of personal information. If you have any questions, contact the Solicitors' Office at the numbers listed above or in

writing to the OLRB, 505 University Ave., 2nd floor, Toronto, ON M5G 2P1.

E-FILING AND E-MAIL

The Rules of Procedure and Filing Guide set out the permitted methods of filing. Forms and submissions may be filed with the Board by a variety of methods including the Board's e-filing system, but not by e-mail. Note that the e-filing system is not encrypted and e-filing is optional. Contact the Client Services Coordinator at the numbers listed above if you have questions regarding e-filing or other filing methods. If you provide an e-mail address with your contact information, the Board will in most cases communicate with you by e-mail from an out-going only generic account. Incoming emails are not permitted.

HEARINGS AND DECISIONS

Hearings are open to the public unless the Board decides that matters involving public security may be disclosed or if it believes that disclosure of financial or personal matters would be damaging to any of the parties. Hearings are not recorded and no transcripts are produced.

The Board issues written decisions, which may include the name and personal information about persons appearing before it. Decisions are available to the public from a variety of sources including the Ontario Workplace Tribunals Library and www.canlii.org. Some summaries and decisions may be found on the Board's website.

REMARQUES IMPORTANTES

La Commission publie des formulaires, avis et bulletins d'information, des Règles de procédure et un Guide : dépôt des documents qui peuvent être téléchargés depuis son site Web, à <http://www.olrb.gov.on.ca>, ou obtenus par téléphone au 416-326-7500 ou (sans frais) au 1-877-339-3335.

Dans les documents de la Commission susmentionnés, le genre masculin est utilisé comme genre neutre afin de faciliter la lecture.

EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

Vous avez le droit de communiquer et recevoir des services en français et en anglais. La Commission n'offre pas de services d'interprétation dans des langues autres que le français et l'anglais. You have the right to communicate and receive services in either English or French. The Board does not provide translation services in languages other than English or French.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Veillez informer la Commission sans délai de tout changement de coordonnées. Si vous omettez de le faire, le courrier envoyé à votre dernière adresse connue (courrier électronique compris) pourra être réputé constituer un avis raisonnable à votre endroit et l'affaire pourra être entendue en votre absence.

ACCESSIBILITÉ et MESURES D'ADAPTATION

La Commission s'est engagée à assurer un environnement inclusif et accessible, où tous les membres du public peuvent se prévaloir de nos services de façon juste et équitable. Nous visons à nous acquitter de nos obligations en vertu de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* en temps opportun. Veuillez informer la Commission de toute mesure d'adaptation nécessaire pour répondre à vos besoins particuliers. La politique de la Commission en matière d'accessibilité est affichée sur son site Web.

ACCÈS À L'INFORMATION et PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements personnels qui sont recueillis par ce formulaire en vertu de la loi régissant la Commission doivent servir à traiter les affaires dont elle est saisie. Les renseignements fournis dans les observations orales ou écrites peuvent être utilisés ou divulgués dans l'intérêt de la mise en œuvre

de la loi et des processus de la Commission. Tout renseignement pertinent que vous communiquez à la Commission doit normalement être transmis aux autres parties à l'instance. *La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* traite également de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation des renseignements personnels. Pour toute question, veuillez communiquer avec le bureau des Services juridiques aux numéros figurant ci-dessus, ou par écrit à l'adresse de la Commission, 505 avenue University, 2e étage, Toronto (Ontario) M5G 2P1.

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIER ÉLECTRONIQUE

Les Règles de procédure et le Guide : dépôt des documents énoncent les modes de dépôt autorisés. Les formulaires et observations peuvent être déposés auprès de la Commission de plusieurs manières, y compris par le système de dépôt électronique de la Commission, mais non par courrier électronique. Prière de noter que le système de dépôt électronique n'est pas crypté et que le dépôt électronique est facultatif. Pour toute question touchant le dépôt électronique ou d'autres modes de dépôt, vous voudrez bien communiquer avec la coordonnatrice des Services à la clientèle, aux numéros ci-dessus. Si vos coordonnées comprennent une adresse électronique, la Commission communiquera sans doute avec vous par courrier électronique, en se servant d'un compte générique pour courrier sortant seulement. Aucun courrier entrant ne sera reçu.

AUDIENCES et DÉCISIONS

Les audiences sont ouvertes au public, sauf si la Commission estime que des questions de sécurité publique sont en jeu ou s'il peut être préjudiciable pour l'une ou l'autre partie de débattre en public de questions d'ordre personnel ou financier. Les audiences ne sont ni enregistrées ni transcrites.

La Commission émet des décisions écrites, où peuvent figurer les noms des personnes qui comparaissent ainsi que des renseignements personnels les concernant. Le public peut avoir accès au contenu des décisions à partir de sources diverses, dont la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario et le site www.canlii.org. Certaines décisions et des résumés sont publiés sur le site Web de la Commission.